GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

SOCIÉTÉS CIVILES PROFESSIONNELLES : PUBLICITÉ DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES ET AU BODACC

La publicité de l'immatriculation ou de l'inscription modificative relative à une société civile professionnelle, dans un journal d'annonces légales (JAL) et au Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), est obligatoire sauf en cas de dispense prévue par un texte pour certaines activités. Le tableau ci-après liste les différents cas devant être retenus.

Activités	Immatriculation		Inscription modificative	
	JAL	BODACC	JAL	BODACC
Administrateur judiciaire et Mandataire Judiciaire	Non	Oui	Non	Oui
Architecte	Oui	Oui	Oui	Oui
Avocat	Oui	Oui	Oui	Oui
Avoué près la Cour d'Appel	Non	Oui	Non*	Oui
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation	Oui	Oui	Oui	Oui
Chirurgien-dentiste	Oui	Oui	Oui	Oui
Commissaire aux comptes	Non	Oui	Non*	Oui
Commissaire-priseur	Non	Oui	Non*	Oui
Commissaire-priseur (vente volontaire des meubles aux enchères)	Oui	Oui	Oui	Oui
Conseil en propriété industrielle	Non	Oui	Non*	Oui

Directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d’analyse de biologie médicale	Oui	Oui	Oui	Oui
Expert agricole et foncier et expert forestier	Non	Oui	Non*	Oui